



Décédée en 1993, et pas de succesion?

Par **websister**, le **24/11/2009** à **14:55**

Bonjour, rnBonjour, voilà ma question : rnMa grand-mère est décédée le 15 octobre 1993. Sa succession n'a pas été faite. rnSachant qu'elle a un fils, qui est lui-même est père de trois enfants (un garçon et deux filles). rnMa grand-mère n'avait qu'un bien immobilier, qu'elle a donnée de son vivant à mon frère et devant notaire. rnComment va se passer sa succession ? Que doit-on faire pour enregistrer sa succession, et que doit-on fournir comme pièce, sachant que depuis le temps, on a plus rien comme papier ! rnMerci de bien vouloir me renseigner.